

## **Covid-19**

### **Les travailleuses et les travailleurs essentiels de la chaîne alimentaire ne devront pas être oubliés**

(Montréal, le 24 mars 2020) — Au lendemain de la décision gouvernementale d'ordonner la fermeture de toutes les entreprises et les commerces jugés non essentiels, la Fédération du commerce (FC–CSN) exige que les travailleuses et les travailleurs de la chaîne alimentaire ne soient pas oubliés. Ceux-ci devront bénéficier rapidement de trois avantages importants, soit l'accès à un service de garde gratuit, des mesures de santé et de sécurité encadrées par la CNESST et, finalement, une compensation financière offerte à tous.

#### **Accès à un service de garde**

Alors que la majorité des Québécoises et des Québécois sont invités à demeurer à la maison, les employé-es du secteur de l'alimentation – de la production à la distribution – doivent se rendre travailler. Or, ils ne bénéficient pas d'un accès à un service de garde comme les autres travailleuses et travailleurs des services essentiels, comme ceux des secteurs de la santé et de la sécurité publique. « Le gouvernement devra rapidement remédier à cette situation afin de leur permettre de se maintenir à l'emploi », insiste David Bergeron-Cyr, président de la FC–CSN qui représente des milliers de travailleurs de la chaîne alimentaire.

#### **Des mesures de santé et de sécurité encadrées par la CNESST**

De plus, afin d'assurer la santé de ces femmes et de ces hommes, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) devra s'assurer que des mesures en la matière soient appliquées de manière responsable et diligente dans les entreprises demeurées ouvertes. « Les mesures de santé et de sécurité dans tous les commerces et les entreprises de la chaîne alimentaire doivent être imposées par la CNESST, et ce, de façon urgente. En ce moment, les disparités sont immenses d'une entreprise à l'autre et cela met à risque nos travailleuses et nos travailleurs », soutient David Bergeron-Cyr.

Pour la FC–CSN, la CNESST doit s'assurer que tous les employeurs :

- Permettent aux employé-es de respecter les mesures de distanciation de deux mètres ;
- Mettent à la disposition tout matériel nécessaire à la désinfection des mains et des appareils utilisés fréquemment ;
- S'assurent du nettoyage adéquat des surfaces de travail ;
- Mettent en place des dispositions afin d'éviter les rassemblements dans les aires de repos et les cafétérias ;
- Testent les travailleuses et les travailleurs dans certaines entreprises.

#### **Compensation financière**

Finalement, les travailleuses et les travailleurs de l'industrie devront se voir offrir une compensation financière afin de les maintenir à l'emploi, malgré les circonstances accablantes que l'on connaît. « Certains employeurs ont déjà annoncé des primes et d'autres compensations financières offertes à leurs employé-es afin de les retenir. Mais il faut s'assurer que toutes et tous puissent bénéficier de telles mesures, sinon ils ne resteront pas. Le gouvernement doit voir dès maintenant à ce qu'une telle formule soit mise en place », conclut David Bergeron-Cyr.

#### **Information :**

Noémi Desrochers, Communications CSN 514 216-1825 | [noemi.desrochers@csn.qc.ca](mailto:noemi.desrochers@csn.qc.ca)